



Comment l'âge de sortie des études et les débuts de carrière s'articulent-ils ?

Au fil des générations, l'âge de fin des études initiales augmente sensiblement, jusqu'à se stabiliser à partir de celle née en 1975. Les fins d'études très précoces (à 16 ans ou moins), majoritaires pour les générations nées avant-guerre, sont désormais marginales.

Une partie des personnes travaille avant la fin de ses études, mais, dans la plupart des cas, le début de la carrière professionnelle intervient après. L'insertion sur le marché du travail n'a alors pas forcément lieu immédiatement. Le délai est notamment lié au niveau de qualification, l'insertion étant moins aisée et pérenne pour les personnes sorties plus tôt de leurs études.

Ainsi, en moyenne entre 2014 et 2020, au cours des quatre premières années à l'issue des études, le taux d'emploi des personnes sorties à 16 ans ou moins du système scolaire croît nettement plus lentement que celui des sortants à partir de 17 ans. De plus, à âge donné, le taux d'emploi et le salaire net sont d'autant plus élevés que l'âge de fin d'études initiales est avancé. Plus l'âge est élevé, plus l'écart salarial net entre sortants tardifs du système scolaire et sortants précoces est important.

La fin des études initiales correspond pour une grande partie de la population au passage dans la vie active. Étudier comment l'âge de fin des études évolue, en lien avec les politiques éducatives notamment, permet ainsi d'avoir un premier panorama des débuts de carrière au fil des générations.

L'âge de fin d'études initiales ne correspond pas toujours strictement au début d'une carrière professionnelle. Le processus d'insertion en emploi n'est pas instantané et peut prendre jusqu'à plusieurs années, du fait d'une qualification insuffisante, d'une conjoncture défavorable ou d'événements de la vie. De plus, certaines personnes commencent à travailler avant de quitter l'école, que leur emploi soit en lien avec leurs études - alternance, stages rémunérés - ou pas (éclairage).

L'enquête Emploi, en informant sur l'âge de fin des études initiales (entendue comme la première interruption d'au moins un an des études) ainsi que sur les conditions d'accès à l'emploi, permet d'appréhender cette période charnière de la vie active. Comment l'âge de fin d'études évolue-t-il au fil des générations ? À quelle vitesse et dans quelle ampleur a lieu l'accès à l'emploi après la fin des études ? Les difficultés d'insertion constatées juste après la fin des études sont-elles durables ou seulement transitoires ?

Un âge moyen de fin d'études plus élevé au fil du temps, en particulier pour les femmes

Pour les personnes nées en 1935, les sorties très précoces du système scolaire sont majoritaires : près des deux tiers d'entre elles en sortent à 16 ans ou moins (graphique 1). Pour les générations suivantes, l'âge de sortie des études initiales s'élève progressivement. Un peu plus de la moitié des personnes nées en 1960 terminent leur cursus scolaire entre 17 et 19 ans tandis que, à partir de la génération 1975, deux jeunes sur trois achèvent leur scolarité à 20 ans ou plus.

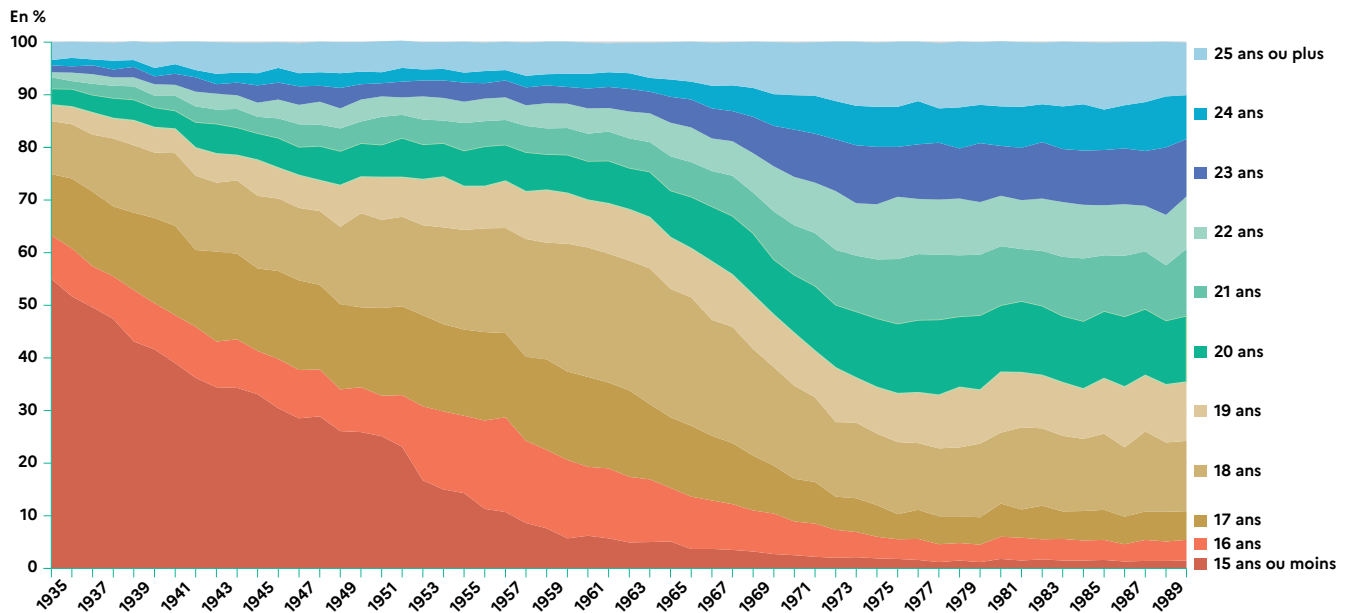
Terminer ses études à l'âge de 19 ans ou moins demeure la situation majoritaire jusqu'à la génération 1970, mais ne concerne plus qu'un tiers des générations nées après 1975. Achever ses études avant 16 ans est désormais marginal, tandis que les terminer avant 21 ans concerne près de la moitié des générations nées entre le milieu des années 1970 et 1990.

Les personnes nées avant la seconde guerre mondiale achèvent leur formation initiale en moyenne avant 17 ans (graphique 2). Pour les générations suivantes, l'âge moyen

à la sortie des études initiales croît jusqu'à atteindre 21 ans pour la génération 1975, et se maintenir à ce niveau depuis. Cette hausse est particulièrement rapide entre les générations 1963 et 1975 (environ deux ans de plus, contre un an de plus entre les générations 1951 et 1963).

Alors que l'âge moyen de sortie des études initiales des femmes est inférieur de près d'un an pour la génération 1935 (15,7 ans, contre 16,8 ans pour les hommes), il rattrape celui des hommes pour les générations nées dans la première moitié des ●●●

GRAPHIQUE 1 | Distribution de l'âge de fin d'études initiales selon l'année de naissance

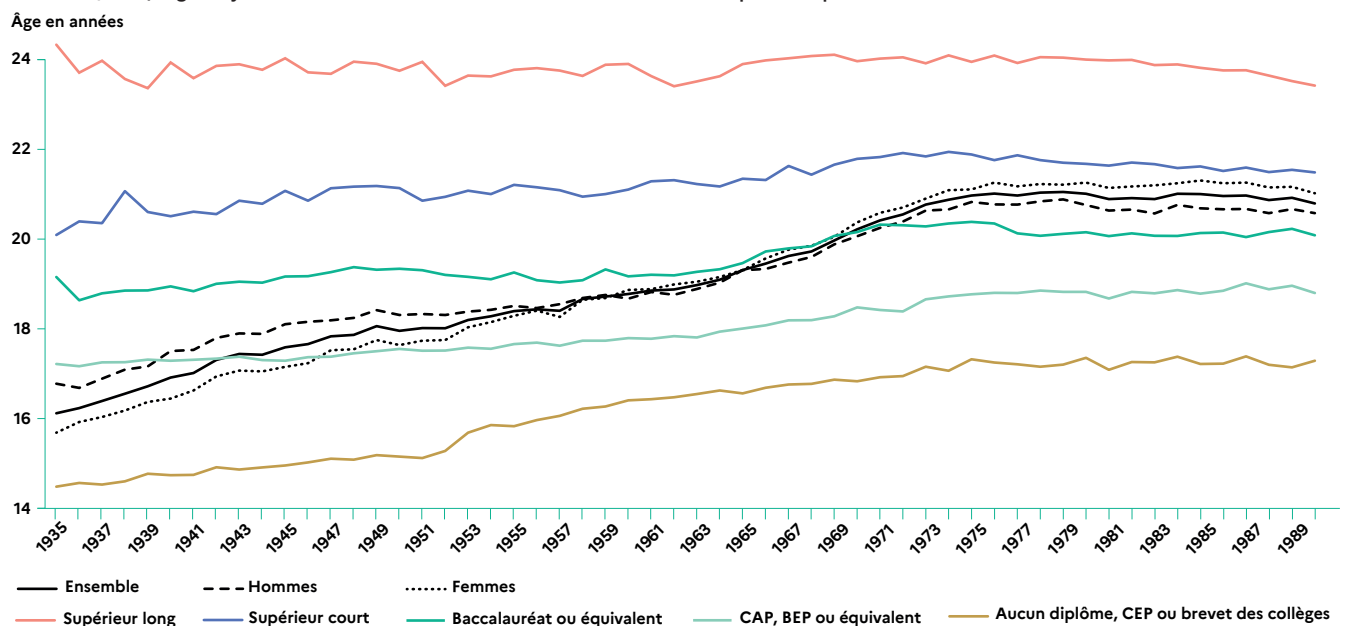


Lecture : 55% des personnes nées en 1935 ont terminé leurs études initiales à 15 ans ou moins.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, nées entre 1935 et 1990 et ayant terminé leurs études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

GRAPHIQUE 2 | Âge moyen de fin d'études initiales selon le sexe, le niveau de diplôme le plus élevé et l'année de naissance



Lecture : en moyenne, les personnes sans diplôme ou titulaires d'un CEP/Brevet des collèges nées en 1935 achevaient leurs études initiales à 14 ans et demi.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, nées entre 1935 et 1990 et ayant terminé leurs études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

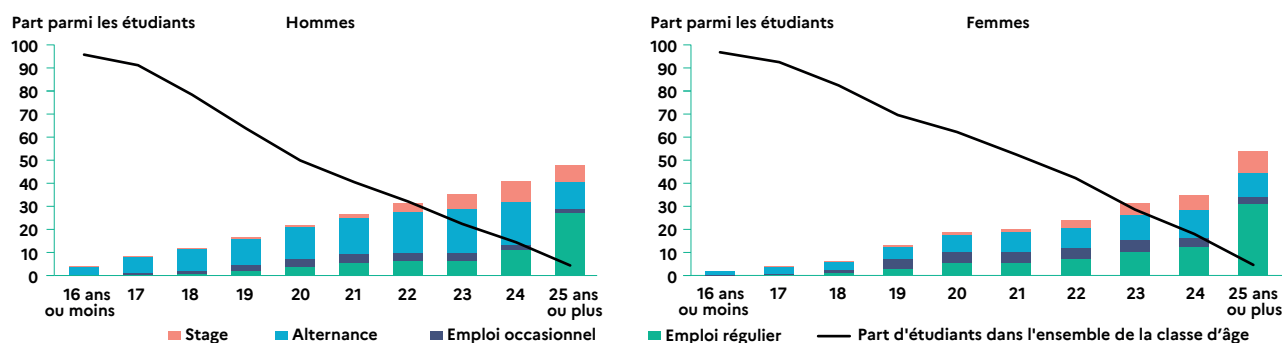
ÉCLAIRAGE • S'insérer professionnellement avant la fin des études : le cumul emploi-étude

Si la plupart des jeunes commencent leur carrière professionnelle après avoir terminé leurs études, une partie l'a amorcée avant, en cumulant emploi et études. Travailler au cours de ses études peut constituer un atout pour débiter sa carrière professionnelle, à plusieurs titres. L'étudiant peut disposer d'une meilleure information sur la manière dont le marché du travail fonctionne, avoir une idée plus précise de son projet professionnel ou encore avoir accès à des réseaux professionnels facilitant sa recherche d'un emploi. De plus, l'emploi étudiant assure une protection contre le risque de chômage à l'issue des études. Conserver l'emploi étudiant quelques mois, même s'il est sans lien avec le projet professionnel, permet de financer la recherche d'un emploi conforme aux attentes. L'embauche dans l'entreprise accueillant des étudiants en stage ou en alternance est fréquente et l'emploi étudiant confère également un avantage salarial en début de vie professionnelle [1].

Ainsi, à l'âge de 19 ans, 13 % des étudiantes cumulent emploi et études contre 17 % des hommes en études initiales (graphique A). Le cumul emploi-études devient plus fréquent avec l'âge. Entre 25 et 29 ans, 54 % des étudiantes cumulent emploi et études, contre 48 % pour leurs homologues masculins. Cependant, le cumul emploi-études concerne moins de 5 % de cette classe d'âge, qui a majoritairement terminé ses études et occupe un emploi.

Lorsqu'elles cumulent emploi et études, les jeunes femmes occupent plus souvent un job étudiant, contrairement aux hommes pour lesquels la formation en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) est plus fréquente, en particulier aux jeunes âges (plus de 80 % à 18 ans ou moins, entre 45 % et 60 % entre 21 et 24 ans).

GRAPHIQUE A | Type d'emploi des jeunes en formation initiale, selon le sexe et l'âge



Lecture : en moyenne sur la période 2014-2020, 17 % des jeunes hommes âgés de 19 ans n'ayant pas terminé leurs études initiales cumulent emploi et études : 2 % occupent un emploi régulier, 3 % un emploi occasionnel, 11 % sont alternants et moins de 1 % sont en stage.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, âgées de 15 ou plus, en études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

ENCADRÉ • Source, champ et définitions

L'enquête Emploi est produite par l'Insee et interroge chaque année environ 200 000 personnes de 15 ans ou plus en France (hors Mayotte).

L'analyse présentée ici porte sur les personnes nées et résidant en France métropolitaine. Celles déclarant avoir terminé leurs études initiales avant 11 ans ou après 34 ans ne sont pas prises en compte, afin d'éliminer des informations éventuellement erronées.

La première partie de l'étude se concentre sur l'âge de sortie des études initiales. À cette fin, les générations 1935 à 1990 sont retenues, afin de disposer de cohortes suffisamment nombreuses et d'éviter tout biais de sélection : dans les enquêtes menées entre 2014 à 2020, les personnes nées avant 1935 sont âgées de plus de 80 ans et l'attrition n'est pas négligeable ; à l'autre extrémité, les personnes nées après 1990 sont âgées au plus de 25 à 31 ans entre 2014 et 2020, et une partie importante d'entre elles n'a pas achevé ses études initiales.

La seconde partie de l'étude examine la situation des personnes sur le marché du travail au moment de l'enquête, c'est pourquoi seules sont retenues les personnes en âge de travailler *i. e.* âgées de 15 à 64 ans.

Âge de in des études initiales : âge auquel la première interruption d'études de plus d'un an a lieu.

Certificat d'études primaires : le CEP sanctionnait la fin de l'enseignement primaire élémentaire en France et attestait l'acquisition des connaissances de base. Avec la réforme de 1959 prolongeant l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans puis la mise

en place du collège unique en 1975, les classes de fin d'études primaires disparaissent peu à peu. En 1972, le CEP ne s'adresse plus qu'aux adultes (moins d'une centaine de candidats en 1987) et est supprimé par décret en 1989. Il concerne une partie des générations étudiées ici, en particulier les plus âgées.

Emploi : au sens du Bureau international du travail (BIT), il inclut les personnes ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêt maladie, chômage partiel, maternité, etc.). Dans cette étude, on le mesure en moyenne entre 2014 et 2020

Enseignement supérieur court : d'une durée de deux ans après le bac, les diplômes qu'il décerne sont notamment le BTS et le DUT.

Enseignement supérieur long : d'une durée de trois ans ou plus après le bac, il est sanctionné par une licence, un master, un diplôme d'ingénieur, un doctorat, etc.

Espérance de scolarisation à 2 ans : somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

Niveau de diplôme : niveau le plus élevé obtenu pour les personnes ayant terminé leurs études initiales ; il peut être atteint après la fin des études initiales, si le diplôme est obtenu dans le cadre de la formation continue ou en cas de reprise des études après un an ou plus d'interruption.

●●● années 1960, et le dépasse depuis. Les femmes terminent désormais leur formation initiale plus tard que les hommes, avec un écart d'un semestre en moyenne depuis la génération 1980. Elles suivent également davantage que les hommes des études supérieures (en 2017, 49 % des femmes âgées de 25 à 34 ans sont diplômées du supérieur, contre 39 % des hommes [2]).

Un fort effet de la prolongation de l'obligation scolaire et de la massification scolaire

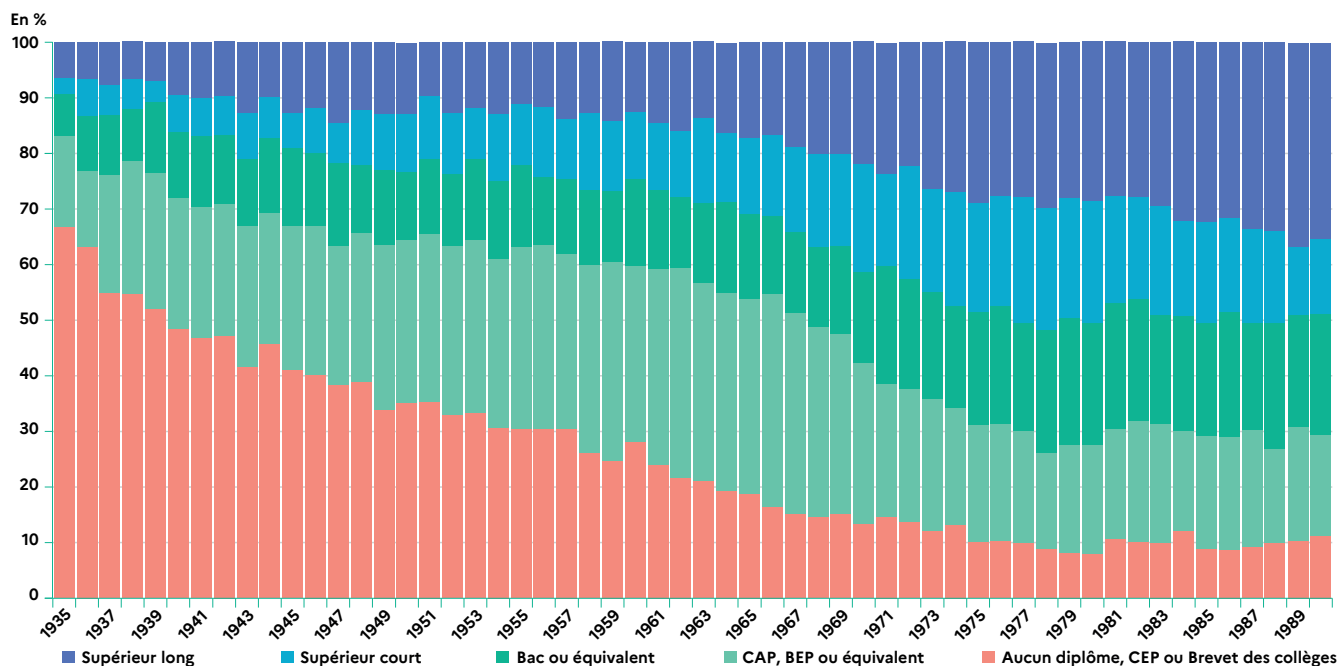
Pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou inférieur au CAP, au BEP, ou sans diplôme, l'âge moyen de sortie des études passe de 14 à 17 ans entre la génération 1935 et celle née en 1990. Une des causes possibles, au-delà de l'effet de l'augmentation de l'âge de l'instruction obligatoire, est l'accès plus fréquent à des niveaux d'enseignement plus élevés sous l'effet de la « massification scolaire » et de l'évolution des redoublements, sans que les personnes concernées obtiennent nécessairement leur diplôme à l'issue de leur scolarité. Dès la seconde moitié des années 1980, la proportion d'élèves en CAP ou BEP diminue, tandis que les bacheliers professionnels sont de plus en plus nombreux [3]. Le passage du CAP en 3 ans après la cinquième au CAP en 2 ans après la troisième, qui concerne les générations nées après 1970, explique en partie cette hausse de l'âge moyen de fin d'études en général, et plus particulièrement pour les peu diplômés. L'âge moyen de sortie des études augmente également pour les bacheliers et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court mais reste globalement stable pour les titulaires d'un diplôme du supérieur long (encadré).

La prolongation de l'obligation scolaire, passée de 14 à 16 ans en 1959, limite mécaniquement les sorties les plus précoces pour les personnes nées à partir de 1952. Dans les années suivantes, la « massification scolaire » facilite et incite à la poursuite des études au fil des générations. Les enseignements professionnels courts, accessibles après la classe de troisième, connaissent un fort essor parmi les générations nées dans les années 1950 et 1960, notamment en raison du développement des centres d'apprentissage et des lycées techniques puis professionnels. Pour moins d'un quart des générations nées avant la seconde guerre mondiale, le diplôme le plus élevé obtenu (encadré) est de niveau équivalent au CAP ou au BEP, contre un tiers pour les personnes nées en 1955, et près de 40 % pour celles nées en 1966 (graphique 3).

Les générations suivantes sont moins concernées par le niveau CAP-BEP : dès la génération 1974, environ 20 % seulement d'une classe d'âge a un niveau de diplôme équivalent au CAP ou au BEP. *A contrario*, de plus en plus de personnes ont au moins un niveau équivalent au baccalauréat : c'est le cas en moyenne de 20 % des générations nées avant-guerre, contre plus de 70 % de celles nées à partir de la fin des années 1970. La part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'accroît également : elle passe de moins de 25 % à la fin des années 1950, à 40 % environ au début des années 1970, pour atteindre 50 % entre la fin des années 1970 et 1990. À partir de la génération 1973, l'enseignement supérieur long (diplôme de niveau équivalent ou supérieur à la licence, *i. e.* bac +3) devient nettement majoritaire parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, concernant plus de 60 % d'entre eux, et même en moyenne plus de 65 % à partir de la génération 1984 (notamment sous l'effet de la réforme dite « LMD » - Licence, Master, Doctorat – initiée en 2002).

Comme l'âge de fin d'études, l'espérance de scolarisation à 2 ans (encadré) augmente entre 1985 et 1995, passant de 16,9 ans

GRAPHIQUE 3 | Niveau de diplôme selon l'année de naissance

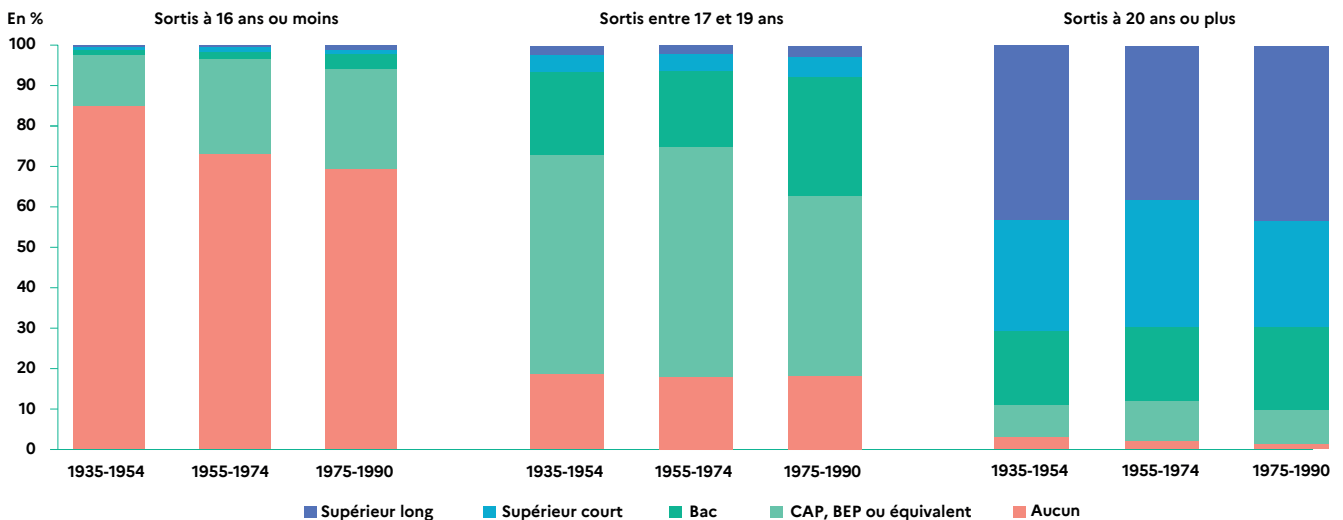


Lecture : 67 % des personnes nées en 1935 n'ont aucun diplôme, le certificat d'études primaires (CEP) ou le Brevet des collèges.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, nées entre 1935 et 1990 et ayant terminé leurs études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

GRAPHIQUE 4 | Niveau de diplôme selon l'âge de fin d'études initiales et l'année de naissance



Lecture : 85% des personnes nées entre 1935 et 1990 et ayant achevé leurs études initiales au plus tard à 16 ans n'ont aucun diplôme.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, nées entre 1935 et 1990 et ayant terminé leurs études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

à 18,8 ans, et varie peu ensuite [4]. Les scolarités primaire et secondaire raccourcissent aussi progressivement avec le recul des redoublements. La part d'élèves en retard à l'entrée en CM2 passe de 52% au début des années 1960 à 37% au début des années 1980 et à 20% à la fin des années 1990 [5].

Pour toutes les générations, une majorité des personnes sorties d'études avant 16 ans sans diplôme

La très grande majorité des personnes sorties d'études à 16 ans ou moins est sans diplôme. Toutefois, à partir de la génération 1955, près d'un quart est titulaire d'un diplôme de l'enseignement professionnel court (CAP, BEP ou équivalent) (graphique 4). Pour les personnes qui quittent le système scolaire entre 17 et 19 ans, ce sont les diplômes de l'enseignement professionnel court qui sont majoritaires, en particulier pour celles nées avant 1975. Pour les générations ultérieures, la part de titulaires du baccalauréat, qu'il soit général, professionnel ou technique augmente progressivement, en lien avec la création du baccalauréat professionnel en 1985. Quelle que soit la génération, autour de 40% des personnes ayant terminé leurs études initiales à 20 ans ou plus sont diplômées de l'enseignement supérieur long.

Pour près de la moitié des personnes sorties précocement du système scolaire, un passage vers l'emploi durablement faible

Au cours des deux années qui suivent la fin de leurs études initiales, plus de 80% des personnes qui les ont achevées à 16 ans ou moins sont hors de l'emploi au sens du BIT (encadré) en moyenne sur la période 2014-2020 (graphique 5). Cette part reste très élevée ensuite : près des trois quarts sont hors

de l'emploi quatre ans après la sortie des études, plus de la moitié cinq à 10 ans plus tard et à peine moins de la moitié au-delà de 11 ans.

Pour les personnes sorties du système scolaire entre 17 et 19 ans, l'insertion dans l'emploi reste lente, avec plus de la moitié d'entre elles inactives ou au chômage, en moyenne, dans les deux années qui suivent la fin des études. Mais cette proportion s'atténue ensuite : moins d'un tiers est dans cette situation dès 5 ans après la fin des études initiales et, alors, l'emploi en CDI est leur situation la plus fréquente sur le marché du travail.

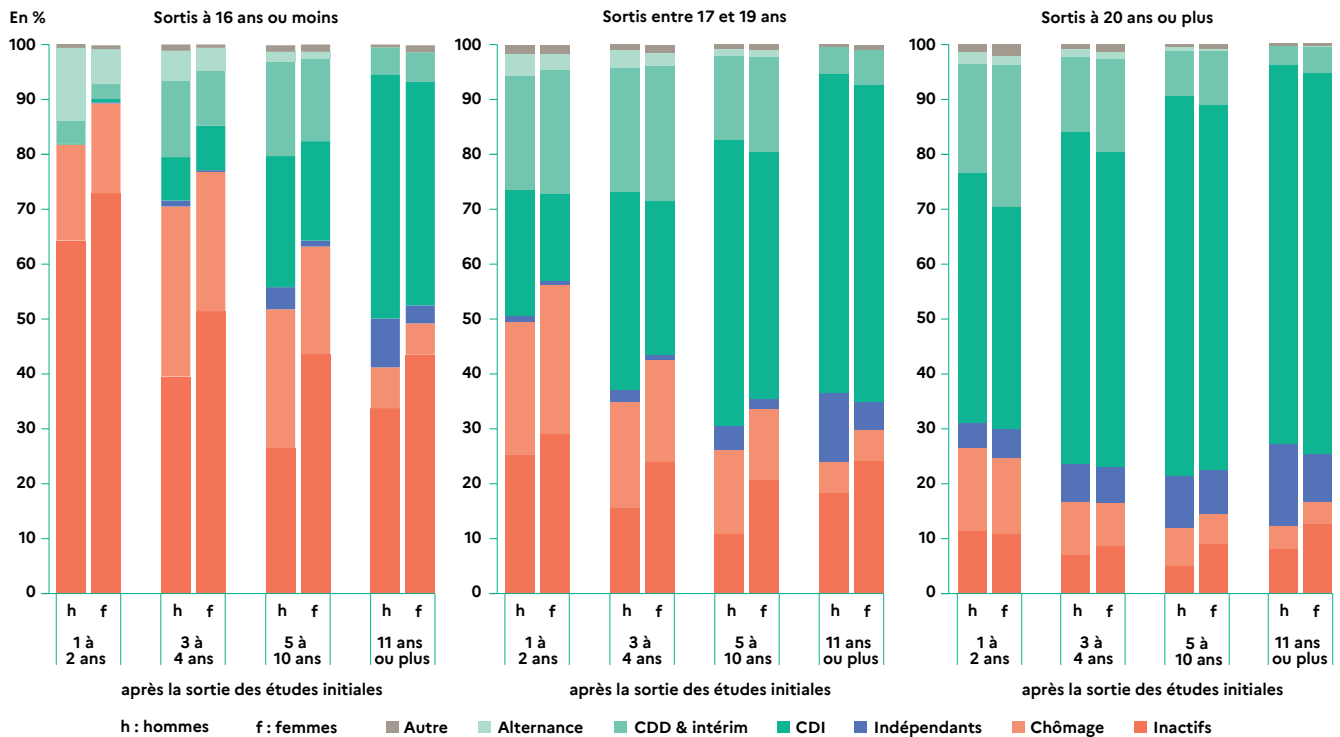
En moyenne, les trois quarts des personnes ayant terminé leur cursus initial à 20 ans ou plus sont en emploi dès les deux premières années qui suivent leur sortie d'études, et en CDI dans quatre cas sur dix. Cette part croît au fil du temps : environ 6 personnes sur dix sont en emploi en CDI 3 à 4 ans après la sortie des études, et près de 7 sur 10 au-delà.

Dans quasiment toutes les configurations d'âge à la sortie des études initiales et de délai écoulé depuis cette dernière, les femmes sont plus souvent inactives que les hommes : c'est en particulier le cas 5 à 10 ans après la sortie du système scolaire, probablement en lien avec les interruptions de carrière de certaines mères de jeunes enfants.

Un maintien tout au long de la carrière des inégalités d'accès à l'emploi liées à une sortie précoce des études

Une sortie précoce du système scolaire pourrait apporter un avantage à court terme sur l'insertion à un âge donné, par rapport aux sortants plus tardifs, du fait d'une ancienneté plus longue sur le marché du travail, mais ce n'est pas le cas. À tous les âges, les personnes sorties tôt du système scolaire ont un taux d'emploi inférieur à celui des personnes sorties plus tard (graphique 6). Par exemple, à l'âge de 21 ans, les

GRAPHIQUE 5 | Situation sur le marché du travail selon le sexe, l'âge à la sortie des études initiales et le délai écoulé depuis celle-ci



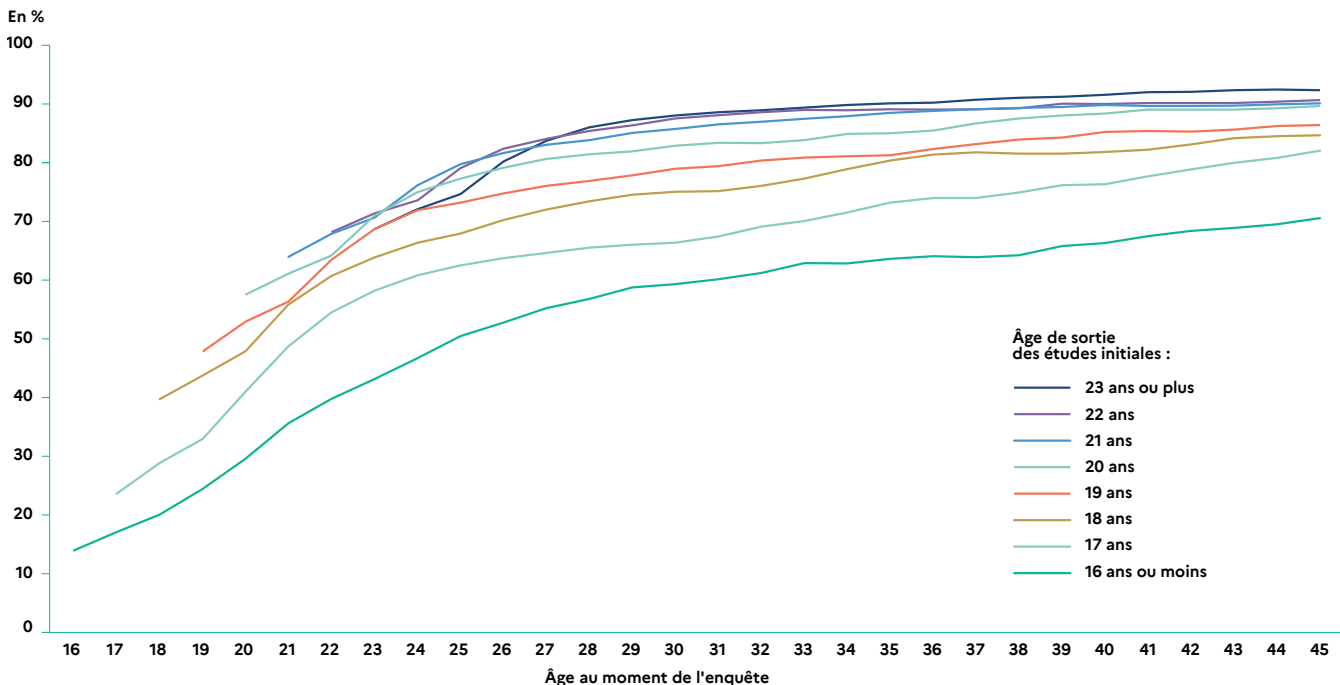
Note : l'enquête Emploi mesure chaque trimestre la situation sur le marché du travail au sens du BIT (encadré). On mesure ici une situation moyenne entre 2014 et 2020.

Lecture : 1 à 2 ans après leur sortie d'études initiales, 64% des hommes qui les ont terminées à 16 ans ou moins sont inactifs.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, âgées de 15 à 65 ans, ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un an au moment de l'enquête.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

GRAPHIQUE 6 | Taux d'emploi selon l'âge au moment de l'enquête et à la sortie des études initiales



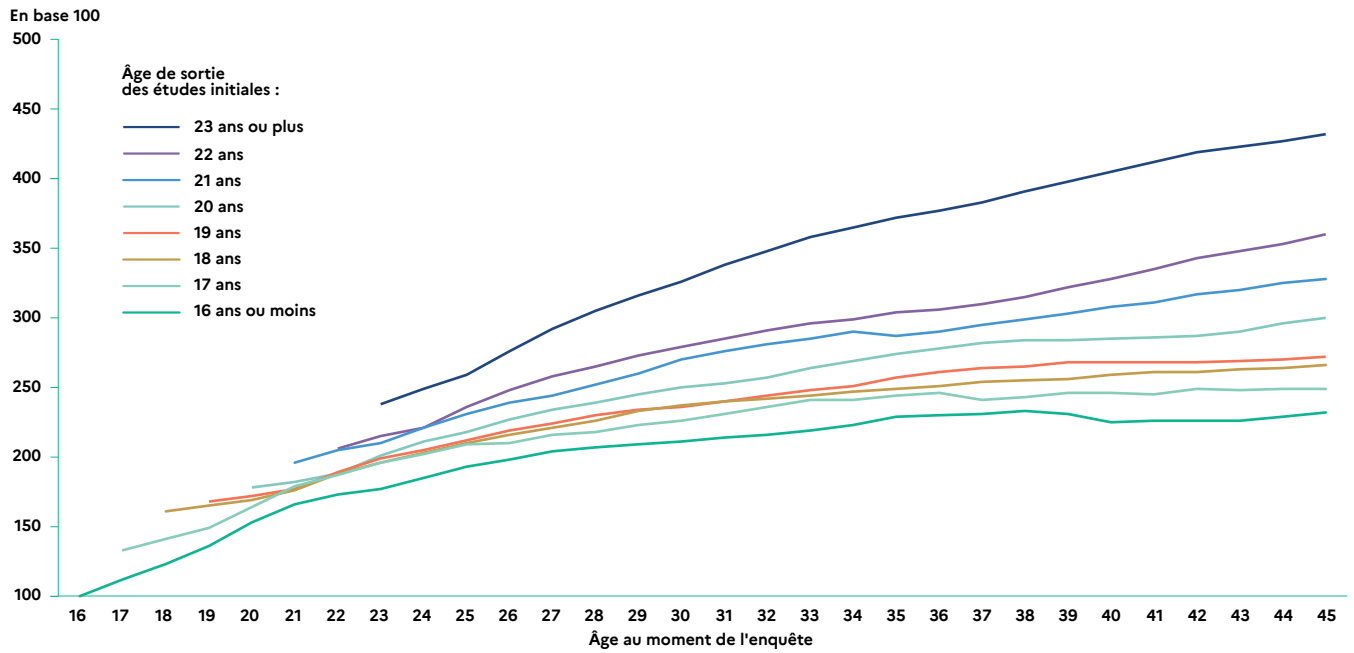
Note : l'enquête Emploi mesure chaque trimestre la situation sur le marché du travail au sens du BIT (encadré). La mesure reflète ici la situation moyenne entre 2014 et 2020 et les résultats sont présentés en moyenne glissante sur 5 années (i.e. le taux d'emploi correspond, pour chaque âge au moment de l'enquête, à la moyenne des taux observés en moyenne sur la période 2014 à 2020 de deux ans plus jeune à deux ans plus âgé, sauf aux âges les plus jeunes ou la moyenne est opérée sur un écart d'âge plus réduit).

Lecture : 17% des personnes ayant achevé leurs études initiales à 16 ans ou moins sont en emploi à l'âge de 17 ans.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, âgées de 16 à 45 ans et ayant terminé leurs études initiales.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

GRAPHIQUE 7 | Salaire mensuel net des salariés selon l'âge au moment de l'enquête et à la sortie des études initiales



Note : salaires mensuels déclarés dans l'enquête Emploi, calculés en euros constants, puis en moyenne sur la période 2014-2020 et transformés en base 100 pour les personnes âgées de 16 ans au moment de l'enquête et sorties d'études initiales à l'âge de 16 ans ou moins. Résultats présentés en euros constants de l'année 2014 en moyenne glissante sur 5 années (i.e. le niveau de salaire correspond, pour chaque âge A au moment de l'enquête, à la moyenne des salaires nets entre 2014 et 2020 sur les âges A-2, A-1, A, A+1 et A+2, sauf pour les plus jeunes où la moyenne est opérée sur un nombre d'âges plus réduit)..

Lecture : en moyenne sur la période 2014-2020, par rapport aux personnes âgées de 16 ans occupant un emploi salarié au moment de l'enquête et sorties d'études initiales à 16 ans ou moins, le salaire déclaré dans l'enquête Emploi est de 49 % supérieur pour celles qui sont âgées de 19 ans et ont terminé leurs études à 17 ans.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, âgées de 16 à 45 ans, ayant terminé leurs études initiales, occupant un emploi au sens du BIT et salariées au moment de l'enquête.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

personnes ayant achevé leurs études à 20 ans, qui sont donc en cours d'insertion professionnelle depuis un an, ont un taux d'emploi de plus de 60 % (estimé en moyennes mobiles, sur la période 2014-2020) : il est supérieur de 5 points à celui des personnes sorties à 18 ans, en insertion depuis 3 ans, et de 25 points à celui des personnes sorties avant 16 ans, pourtant en insertion professionnelle depuis au moins 5 ans.

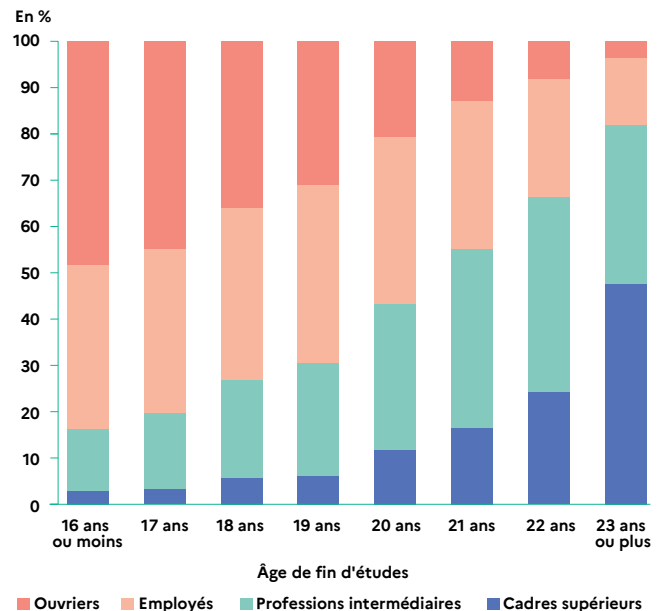
Des écarts demeurent par la suite. Ainsi par exemple, à l'âge de 40 ans, neuf personnes sur dix ayant terminé leurs études à 20 ans ou plus sont en emploi, contre trois sur quatre pour celles qui les ont achevées à 17 ans, et deux sur trois parmi celles qui ont quitté le système scolaire très tôt.

Ainsi, les difficultés d'accès à l'emploi des sortants d'études précoces au moment de leur insertion professionnelle perdurent sur l'ensemble de la carrière : les personnes ayant achevé leurs études à 16 ans ou moins ont un taux d'emploi inférieur aux autres à tous les âges, malgré une durée plus longue passée sur le marché du travail.

Un net avantage salarial pour les sortants tardifs, croissant avec l'âge

En moyenne sur la période 2014-2020, les salariés ayant achevé leurs études initiales à 23 ans ou plus déclarent percevoir un salaire net supérieur à celui déclaré par les

GRAPHIQUE 8 | Catégorie socio-professionnelle de l'emploi occupé par les salariés à 35-45 ans, selon l'âge de sortie des études initiales



Lecture : entre 35 et 45 ans, 45 % des personnes ayant achevé leurs études initiales au plus tard à 16 ans sont ouvrières.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, âgées de 35 à 45 ans au moment de l'enquête, ayant terminé leurs études initiales et en emploi salarié au sens du BIT.

Source : enquêtes Emploi 2014-2020, calculs Dares.

autres salariés, et l'écart va croissant avec l'âge. Par rapport aux salariés sortis de leur cursus scolaire à 22 ans, ils indiquent par exemple percevoir près de 10 % de plus à l'âge de 25 ans (en moyennes mobiles et en moyenne entre 2014 et 2020, après prise en compte de l'inflation sur cette période), autour de 20 % de plus à l'âge de 40-45 ans (graphique 7). De fait, en moyenne entre 35 et 45 ans, 48% occupent un emploi de cadre supérieur, contre 24 % des salariés ayant quitté le système scolaire à 22 ans (graphique 8).

À mi-carrière, les salariés sortis du système scolaire à 22 ans occupent nettement plus fréquemment des emplois de professions intermédiaires ou de cadres (66 % en moyenne entre 35 et 45 ans), que les salariés qui ont quitté le système scolaire à 20 ans (43 %). Parallèlement, leur écart salarial net va croissant avec l'âge, mais à un rythme un peu plus lent que supra : environ 10 % de plus avant 40 ans, près de 20 % de plus à l'âge de 45 ans (graphique 7).

Ceux qui ont terminé leurs études à 20 ans, dont 32 % occupent un emploi de profession intermédiaire à 35-45 ans, ont eux-mêmes un salaire plus élevé que ceux qui sont sortis à 17, 18 ou 19 ans – dont seuls 15 % à 25 % occupent une profession intermédiaire à 35-45 ans (graphique 8). L'écart s'accroît encore avec l'âge mais moins rapidement : ils perçoivent environ 5 % de plus avant 35 ans, autour de 10 % de plus entre 35 et 40 ans, 15 % de plus à l'âge de 45 ans (graphique 7).

À âge donné, les salariés sortis du système scolaire à 17, 18 ou 19 ans (dont 70 % à 80 % sont employés ou ouvriers à 35-45 ans) ont des niveaux de salaire très proches, et supérieurs d'environ 10 % au salaire net des salariés sortis précocement du système scolaire (composés à 84 % d'employés ou d'ouvriers à 35-45 ans).

Au total, l'écart entre le niveau de salaire net des sortants tardifs (23 ans ou plus) et celui des sortants précoces (16 ans ou moins) est deux fois plus important à l'âge de 40 ans (environ 80 %) qu'autour de 25 ans (environ 40 %). ●

Marie Gouyon (Dares), Sonia Makhzoum (Dares), Marie-Anaïs Verdin (Ensaï)

Pour en savoir plus

[1] Béduwé, C., Giret, J.-F. (2018), « [Le travail salarié des étudiants en France](#) » in *Cereq Essentiels* n° 2018/1, « 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions », avril.

[2] Fiche « [Niveau d'éducation de la population](#) », *Insee Références*, « France Portrait social », édition 2018, décembre.

[3] Defresne, F., Krop, J. (2016), « [La massification scolaire sous la V^e République : une mise en perspective des statistiques de l'Éducation nationale \(1958-2014\)](#) » in *Éducation et formations* n° 91, Depp, septembre.

[4] Lombard, F. (2022), « [L'espérance de scolarisation à 2 ans en France a augmenté d'un an et demi depuis 1985](#) », *Note d'information* n° 22.05, Depp, février.

[5] Caille, J.-P. (2004), « [Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution des redoublements et parcours scolaires des redoublants au cours des années 1990-2000](#) », in *Éducation & Formations* n° 69, Depp, juillet.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaire de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.


STATISTIQUE
PUBLIQUE